



Consulter les règles de constructibilité

Avant tout projet de construction, il est nécessaire de se renseigner sur les règles de constructibilité qui s'appliquent à votre terrain. Pour cela, il est nécessaire de consulter le Plan local d'urbanisme (PLU).

Le PLU est le document qui régit les règles d'urbanisme sur le territoire de la métropole. Il comprend notamment un document graphique qui institue des zonages, et un règlement écrit qui définit, pour chaque zone, les règles de constructibilité.

A l'aide de l'application ci-dessous, vous pouvez rechercher votre terrain, puis, en cliquant sur la parcelle concernée, connaître le zonage de cette parcelle et les règles qui s'appliquent.

Attention, les règles qui s'appliquent à votre terrain sont celles relatives à son zonage (UC, UH ou A par exemple) mais aussi les règles édictées dans les dispositions générales.

[Agrandir la carte](#)

En savoir plus sur le PLU

Le plan local d'urbanisme

Contact

Conseil architectural et urbain de Brest métropole

24, rue Coat-ar-Gueven
29200 Brest

Accueil téléphonique du lundi au vendredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h



Accueil téléphonique du lundi au vendredi, 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.
Accueil physique du lundi au vendredi, 9h à 12h30 uniquement.

 02 98 33 50 50

 cau@brest-metropole.fr

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **25 January 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30